

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-901

sur les marchés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

II - Autorisation de lancements de consultations

- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;

- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet Patrimoine DSI	14	Transfert des serveurs informatiques au sous-sol du bâtiment Clémenceau à l'Abbaye aux Dames de Caen – Aménagement d'une salle informatique	Travaux	Lot 2 : Menuiserie Bois	HARET DECO 14280 AUTHIE	903	9 790,38
				Lot 2 bis : Serrurerie	SCM 14320 ST MARTIN DE FONTENAY	903	7 174,00
				Lot 3 : Courant forts et courant faibles – SSI	STEN SAS 14730 GIBERVILLE	903	Offre de base : 89 900,00 Options : n°1 : 798,90 n°2 : 1 801,80 n°3 : 2 152,75 n°5 : 2 540,00 n°6 : 3 270,00 n°7 : 357,56
Les montants des lots 2 et 2 bis annulent et remplacent ceux indiqués lors de la Commission permanente du 16 octobre 2006. Les montants indiqués étaient des montant TTC et non hors taxes.							
Sans objet DSI	14	Location-maintenance d'un photocopieur de production noir et blanc de haut volume (140 000 copies/mois)	Services	Lot unique	XEROX 93600 AUNAY SOUS BOIS	944	Location trimestrielle : 2 082,00 Maintenance - coût copie : 0,0038 Poste déménagement : 2 507,00 ;

[illegible]

I.2 - AVENANTS

[illegible]

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Impu-tation	Avenant € HT + % variation marché initial
Sans objet	14	Mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation de travaux dans les lycées et établissements assimilés du Calvados	Services	Convention de mandant du 15 novembre 2000 Lot Unique Avenant n°2	Société ICADE 92652 BOULOGNE BILLANCOURT	902	0,00
L'avenant a pour objet de modifier la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restructuration, de constructions neuves et de grosses réparations dans les lycées et établissement assimilés du Département du Calvados. Dorénavant la Région assure le lancement et l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre régis par la Loi MOP. La participation du mandataire est toujours maintenu à la phase d'analyse des offres.							
Sans objet	61	Mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation de travaux dans les lycées et établissements assimilés de l'Orne	Services	Convention de mandant du 23 février 1987 Lot Unique Avenant n°4	DDE 61 61000 ALENCON	902	0,00
L'avenant a pour objet de modifier la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restructuration, de constructions neuves et de grosses réparations dans les lycées et établissement assimilés du Département de l'Orne. Dorénavant la Région assure le lancement et l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre régis par la Loi MOP. La participation du mandataire est toujours maintenu à la phase d'analyse des offres.							
Sans objet	14	Réaménagement de l'auditoire au Prieuré d'Arderon	Travaux	Lot 8 : Chauffage ventilation Marché 314.06	BLOUIN 50300 AVRANCHES	903	792,00 + 12.16
Le présent avenant a pour objet la réalisation de travaux concernant la modification de l'installation de plomberie chauffage existante suite à la création d'une niche dans le dégagement afin de loger la grande baie informatique et téléphonique achetée par le syndicat mixte de la baie du Mont Saint Michel. Cet équipement couvrira notamment les besoins en termes de téléphonie et d'informatique des futurs bureaux aménagés dans le cadre de la restauration du bâtiment d'angle. Le montant de cet avenant augmente de 12,16 % le montant initial du marché. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de sa séance du 8 novembre 2006.							
ICADE-G3A	14	Réfection de l'étanchéité de la toiture de l'internat, bâtiment H du lycée Jules Verne à Mondeville	Travaux	Lot unique – étanchéité Marché n° 431.06	SEB 14310 VILLERS BOCAGE Avenant n° 1	902	2697.45 + 4,63 %
Plus value pour mise en place d'un isolant en laine de roche de 70 mm au lieu de 50 mm							
ICADE-G3A	14	Restructuration des ateliers au lycée Arcisse de Caumont à BAYEUX	Services	Maîtrise d'œuvre Marché n° 376.04	BET BADER 61140 JUVIGNY Avenant n° 1	902	0,00
Modification de la raison sociale du cabinet LUCET DUHAMEL Architectes qui devient Société Civile Professionnelle d'Architecture LUCET et LORGEUX Architectes							
ICADE-G3A	14	Remplacement des portes extérieures au	Travaux	Lot unique – Remplacement	GUERIN DANIEL	902	756.00

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
		lycée J Rostand à CAEN		portes extérieures Marché n° 432.06	14470 REVIERS Avenant n° 1		+ 0.94 %
Fourniture et pose de systèmes d'ouverture et fermeture à manivelle sur les châssis en imposte du bâtiment B, à la demande des pompiers							
DDE 50	50	LYCEE LITRE AVRANCHES – Restructuration de l’externat	Travaux	Marché n° 322.06	Entreprise S 2 F 35138 ST JACQUES DE LA LANDE Avenant n°1	902	0,00
Suite à l’absorption de la société S 2 F par la société FERMOBA CENTRE INDUSTRIES, le titulaire du marché susvisé devient la société FERMOBA CENTRE INDUSTRIES de PARIS (75). Cet avenant n’entraîne aucune incidence financière.							
Education	61	Elaboration du carnet technique des lycées de Basse- Normandie	Services	Marché n° 414.05	GEODIS GEOMETRES- EXPERTS 14653 CARPIQUET Avenant n°1	902	0.00
Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle de la part variable de la formule de révision							
Education	50	Elaboration du carnet technique des lycées de Basse- Normandie	Services	Marché n° 413.05	GEODIS GEOMETRES- EXPERTS 14653 CARPIQUET Avenant n°1	902	0.00
Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle de la part variable de la formule de révision							
Education	14	Elaboration du carnet technique des lycées de Basse- Normandie	Services	Marché n° 412.05	GEODIS GEOMETRES- EXPERTS 14653 CARPIQUET Avenant n°1	902	0.00
Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle de la part variable de la formule de révision.							
Education	61	Elaboration du carnet technique des lycées de Basse- Normandie.	Services	Marché n° 411.05	GEOMAT	902	0.00

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
					35304 FOUGERES Avenant n°1		
Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle de la part variable de la formule de révision.							
Education	50	Elaboration du carnet technique des lycées de Basse- Normandie.	Services	Marché n° 410.05	GEOMAT 35304 FOUGERES Avenant n°1	902	0.00
Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle de la part variable de la formule de révision.							
Education	14	Elaboration du carnet technique des lycées de Basse- Normandie.	Services	Marché n° 409.05	SA FIT CONSEIL 44 307 NANTES Avenant n°1	902	0.00
Le présent avenant a pour objet de rectifier une erreur matérielle de la part variable de la formule de révision.							
Transport	14	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre de dessertes ferroviaires cadencées entre Paris- Caen- Cherbourg et sur le réseau TER bas- Normand	Services	Marché 204.05	SMA Zurich (SUISSE) Avenant 1	938	3 600.00 + 4.99
Le présent avenant a pour objet de commander deux réunion supplémentaires.							

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-902

**sur la représentation du Conseil Régional au sein du Syndicat Mixte Régional des ports
de Caen-Ouistreham et Cherbourg**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY,
Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT,
M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation de ses représentants, soit 9 titulaires et 9 suppléants, pour siéger au sein du Syndicat Mixte Régional des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg :

Ont obtenu : 16 voix

TITULAIRES

M. Philippe DURON
M. Pierre MOURARET
Mme Josiane LOWY
M. Alain LEROY
M. Bernard CAZENEUVE
Mme Frédérique HEURGUIER
M. Jean-Claude FORAFO
M. Daniel BOSQUET
M. Laurent BEAUVAIS

SUPPLEANTS

M. Philippe BONNEAU
Mme Corinne FERET
Mme Marie-Jeanne GOBERT
Mme Pascale CAUCHY
Mme Marie-Dominique FRIGOUT
M. Arnaud FONTAINE
M. Jean-Karl DESCHAMPS
M. Jacques LECOSTEY
M. Jean CHATELAIS

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-903

sur le développement économique : aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 64 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 155 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,
- . 1 890 519,03 € pour le soutien à l'innovation et la R&D privée,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 500 000 M€ votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 27 253 € pour le soutien au recrutement,
- . 3 375 € pour le soutien au conseil.

- d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 64 000 €, en subventions pour deux bénéficiaires, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 155 000 €, en avance remboursable pour deux bénéficiaires, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise, conformément à l'annexe 2,

- 1 890 519,03 €, en subvention à PHILIPS SEMICONDUCTORS France,

** sur le chapitre 939 du budget de la Région*

- 27 253 €, en subvention à un bénéficiaire, au titre de l'ARC IAA, conformément à l'annexe 3,

- 3 375 €, en subvention pour trois bénéficiaires au titre du Programme GEODE, conformément à l'annexe 4 ;

- de prendre acte de la subvention accordée, au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 5 ;

- d'annuler le solde, soit 1 890 519,03 € de l'aide à percevoir par PHILIPS SEMICONDUCTEUR ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-904

sur le développement économique : modernisation des filières - soutien à la communication événementielle sur la filière nautique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 mars 2007, la durée du programme de communication et d'animation de la SCOP SARL ARTECH SAILING TEAM (A.S.T) afin de permettre le versement du solde de l'aide régionale d'un montant forfaitaire de 100 000 €, accordée par délibération n°06-314 du 21 avril 2006, sur la base de la remise du mémoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-905

sur le développement économique : modernisation des territoires - Association SOTRABAN

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 402 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des Territoires » d'un montant de 176 750 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association SOTRABAN, une subvention de 176 750 € pour la réalisation du programme de promotion de la sous-traitance sur trois ans (2006-2008),

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser :

- le Président ou son représentant à signer les conventions financières et contrat cadre, joints en annexe ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-906

sur le développement économique : composition du conseil d'administration de la Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique (MIRIADE)

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL)

• d'approuver la composition du conseil d'Administration de la Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique (MIRIADE) ci-dessous :

→ 8 élus régionaux :

- M. Philippe DURON
- M. Laurent BEAUVAIS
- M. Philippe BONNEAU
- M. Bernard CAZENEUVE
- M. Jean CHATELAIS
- Mme Corinne FERET
- M. François DIGARD
- M. Yannick SOUBIEN

→ 5 personnalités qualifiées :

- Mme Florence BRISSET, Directrice Régionale de DEXIA – Groupe Caisse des Dépôts,
- M. Jean-François FORTIN, Directeur Général de la Coopérative des Maîtres Laitiers du Cotentin,
- M. Yves MORVAN, ancien Président du CESR de Bretagne,
- M. Franck MURRAY, Directeur du Développement Technologique de NXP,
- M. Michel de VIRVILLE, Secrétaire Général et Directeur des Ressources Humaines du groupe RENAULT ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-907

sur la modernisation des territoires - Animation du Contrat de Site d'Argentan par l'Association Normandie Développement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 402 000 € votée en 2006, un dossier « Agences régionales » d'un montant de 85 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à Normandie Développement , une subvention de 85 000 €, au titre de l'animation du Contrat de Site d'Argentan ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-908

sur l'économie sociale et solidaire : aide au tutorat de l'ADIE

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 17 250 € pour le tutorat ADIE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 17 250 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, pour le suivi et l'accompagnement de 15 créateurs qui ne sont pas pris en compte au titre de la convention initiale 2006 ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-909

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – Aménagement et équipements de locaux pour la Fédération Autonomie et Habitat

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 382 800 € votée en 2006, un dossier « Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale » d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association « Fédération Autonomie et Habitat », pour l'investissement lié à l'aménagement et à l'équipement du site *TiHameau®* à Ifs ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-910

**sur l'économie sociale et solidaire : animation territoriale – Aide pour l'ARDES
(Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire)**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 3 600 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 3 600 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour la mise en place de groupements inter-associatifs sur le territoire régional ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-911

sur l'économie sociale et solidaire : prime régionale à la création par l'insertion

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 37 500 € pour la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, aux 26 créateurs figurant à l'annexe 1, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 39 000 € ;

- d'accorder à titre dérogatoire un délai supplémentaire, limité au 17 novembre 2006 aux créateurs cités ci-dessous afin de fournir les documents demandés soit :

- Catherine BLANQUET (extrait d'inscription au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers),
- Céline LEMAITRE (attestation de régularisation, ou à défaut échéancier de remboursement émanant de l'organisme auprès duquel l'interdit bancaire a été contracté),
- Kacem HAMIDI (attestation de régularisation, ou à défaut, échéancier de remboursement, émanant de l'organisme auprès duquel la dette a été contractée) ;

- d'annuler la subvention accordée par délibération n°06-707 du 18 septembre 2006, au créateur figurant à l'annexe 2, ce dernier ayant cessé son activité en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-912

sur la mer et le littoral : ports de commerce (marchandises et voyageurs)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Ports de commerce » de 8 000 000 € votée en 2006, un montant de 278 000 € sur le dossier « Port de Caen » ;

- d'affecter sur l'AP « Ports de commerce » de 8 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 1 902 000 € pour le Port de Caen,
- . 275 000 € pour le Port de Cherbourg ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen :

- 176 000 € pour la modernisation de l'outillage portuaire et des superstructures,
- 740 000 € pour l'acquisition de nouveaux outillages,
- 690 000 € pour la consolidation des capacités de stockage,
- 116 000 € pour l'extension des locaux d'exploitation,
- 180 000 € pour des aménagements divers,

* à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin :

- 275 000 € pour le programme de développement du Port de Commerce 2006/2007, attaché à l'adaptation des installations à terre pour le traitement des navires de fret de grande capacité ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-913

sur la mer et le littoral : patrimoine maritime

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Patrimoine Maritime » de 120 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 20 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à l'Association « Cherbourg Voiles Cotentines », pour la restauration du « Saint-Maurice » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-914

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - action en faveur de la flottille de pêche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur de la flottille de pêche » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 18 234,17 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 18 234,17 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

**Action en faveur de la flottille de pêche
Commission Permanente du 19 mai 2006**

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	COUT	CONCOURS REGIONAL
Mr Arnaud DELALONDE Les Moitiers d'Allonnes (50) « PESCADORE »	- Façon et fourniture d'un treuil - Installation hydraulique	53 080 €	3 981 €
Mme Chantal TEXIER Barneville-Carteret (50) « CAPRICE DU TEMPS IV »	- Façon et fourniture de deux treuils - Centrale de défreinage et clabotage (piston hydraulique)	22 000 €	1 650 €
Mr Daniel LEJOLIVET Anneville-en-Saire (50) « JADE II »	- Acquisition d'un radeau de survie - Acquisition d'un transpondeur radar - Acquisition d'un navtex	3 515 €	263, 62 €
Mr Frédéric LEJUEZ Digosville (50) « ARTEMISE »	- Fourniture et installation d'un SONAR (chalutage)	14 376, 02 €	718, 80 €
Mr Jean-François DIDIER St Maurice en Cotentin (50) « LYSISTRATA »	- Modernisation treuils, coque, pont et électricité	35 809 €	2 686 €
Mr Philippe MARTIN Ouistreham (14) « STERLING »	- Façon et fourniture d'un treuil - Pose et fourniture d'un groupe de pompage - Pose et fourniture d'un haut de portique	119 130 €	8 934, 75 €
	TOTAL	247 910, 02 €	18 234, 17 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-915

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - promotion - qualité - valorisation - ateliers individuels

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la mer » de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « ateliers individuels » d'un montant de 6 727,50 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 6 727,50 € à la SCEA Les Pontons d'Utah-Beach, pour l'acquisition d'une calibreuse électronique, d'une cerceuse et d'une barge conchylicole ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-916

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - actions et études exceptionnelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 69 944 € à l'IRQUA Normandie, pour l'organisation du Symposium International Santé Mer 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-917

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - actions et études exceptionnelles - investissement - Ville de Trouville

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions et études exceptionnelles Pêche et Cultures Marines » de 400 000 € votée en 2006, un dossier « actions et études exceptionnelles » d'un montant de 150 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la Ville de Trouville-sur-Mer, une subvention de 75 000 € et une avance remboursable de 75 000 €, pour la création d'ateliers temporaires pour les mareyeurs et les poissonniers, suite à la destruction de la poissonnerie de Trouville-sur-Mer par un incendie ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

100 % à la réception de l'attestation du lancement des ordres de service aux entreprises chargées des travaux, l'avance remboursable sera remboursée en une seule fois 4 ans après son versement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-918

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 250 000 € votée en 2006, un montant de 37 801,71 € pour le dossier « Tourisme handicap » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 500 € à la SARL le Forastero pour la mise en accessibilité de son circuit de visite,
 - 6 442,10 € à Monsieur Jean-Louis BRINDJONC pour la mise en accessibilité des extérieurs de ses chambres d'hôtes,
 - 9 187,66 € à M. Marc CHAPERON-SCHMIT pour la mise en accessibilité de son meublé Clévacances,
 - 6 671,95 € à Monsieur Denis LETAN pour la création d'un meublé adapté aux personnes handicapées ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} mai 2006 pour la SARL Le Forastero,
 - 17 octobre 2006 pour Monsieur Marc CHAPERON-SCHMIT,
 - 1^{er} septembre 2006 pour Monsieur Jean-Louis BRINDJONC,
 - 18 août 2006 pour Monsieur Denis LETAN ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-919

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006 un montant de 5 200 € sur le dossier « Ingénierie Territoriale » ;

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 24 836,22 € pour le dossier « Emplois »,
- 16 000 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 13 040 € à l'Office de Tourisme Intercommunal d'Omaha Beach pour la 2^{ème} année du poste de permanent,
- 11 796,22 € à Isigny Grancamp Intercom pour la 2^{ème} année du poste de responsable,
- 8 000 € à la Communauté de Communes de Lisieux Pays d'Auge pour la réalisation d'une étude de réhabilitation du camping de la Vallée, dans le cadre du FACIT,
- 8 000 € à la Commune de Villedieu Les Poêles pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'avenir des musées municipaux, dans le cadre du FACIT ;

- d'annuler la subvention de 5 200 € attribuée par délibération n°06-611 du 7 juillet 2006 au Pays d'Accueil du Bocage Virois pour la mise en place du réseau « café de pays » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1er août pour l'Office de Tourisme Intercommunal d'Omaha Beach,
- 1er août 2006 pour Isigny Grandcamp Intercom,
- 29 septembre 2006 pour la commune de Villedieu les Poêles, date de l'accusé de réception ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-920

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services-Emplois
Jeunes » – Volet professionnalisation**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du programme « Nouveaux Services – Emplois Jeunes », sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 6 660,00 € conformément aux annexes 1a, 1b, 1c ;
- de modifier la délibération n° 06-132 du 24 février 2006, conformément à l'annexe 2 ;
- d'annuler les subventions accordées par délibérations n° 02-264 du 12 juillet 2002, n° 04-394 du 17 juin 2004 et n° 06-22 du 27 janvier 2006, conformément à l'annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-921

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Emplois Tremplins » de 107 200 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 755 € pour l'aide à l'investissement,

- sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée et complétée en 2006, un dossier d'un montant de 624 000 € pour l'aide à l'emploi,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 4 096 € pour la professionnalisation des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 755 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région, pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1,

- 624 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- 4 096 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région pour l'aide à la professionnalisation, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 06-421 du 19 mai 2006

- * délibération n° 06-614 du 7 juillet 2006

- les subventions accordées aux Associations CENTRE SOCIAL UNICITES à l'Aigle (Orne), ITINERAIRES à Caen (Calvados) et TRI ATOUT SOLIDAIRE à Saint-Lô (Manche)) au titre du volet emploi, sont portées chacune à 48 000 €, les salariés recrutés pouvant être reconnus « public prioritaire »,

- * délibération n° 06-720 du 18 septembre 2006

- la décision de réduire à 33 000 € la subvention accordée par délibération n° 06-614 du 7 juillet 2006 à l'Association « La Fabrique de la Mémoire » à Sées (Orne), au titre du volet emploi, est annulée, dans la mesure où la salariée recrutée vit seule avec 2 enfants à charge et peut donc être reconnue « public prioritaire » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-922

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 47 202,05 € conformément à l'annexe 1 ;
- d'annuler la subvention de 3 152 € accordée à l'AFPA de Caen par délibération n° 06-232 du 24 mars 2006, conformément à l'annexe 2 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-923

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Adultes Relais »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité de voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer ou de proroger pour 3 ans l'aide régionale représentant 5% du SMIC « Chargé » (réactualisé chaque année) aux associations répertoriées dans les tableaux joints en annexes 1 et 2, soit pour la 1^{ère} année 2006, un montant global de 15 459,50 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région ;

- de transférer, pour une nouvelle période de 3 ans, l'aide accordée par délibération n° 05-26 du 11 février 2005 pour un poste d'animateur socioculturel, de l'Association Chanson à Caen à l'Association Le Tunnel à Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-924

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des contrats aidés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « formation des contrats aidés » d'un montant de 7 824,85 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 7 824,85 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-925

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises : organisations syndicales de salariés
siégeant au CESR**

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 2 061 € pour l'aide au reclassement ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour le soutien aux organisation syndicales de salariés siégeant au CESR, pour un montant global de 2 061 €, les subventions suivantes :

- 721 € à la CFE-CGC,
- 1 340 € à la CFTC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-926

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : aide au reclassement - formation des salariés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 459 € sur le programme « Aide au reclassement et formation des salariés » ;

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 341 637,58 € pour le programme « Aide au reclassement et formation des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement et formation des salariés », un montant global de 341 637,58 € réparti comme suit :

- 10 000 € à la Fédération Régionale Familles Rurales Basse-Normandie pour une étude sur la gestion prévisionnelle de ses emplois et sur une meilleure identification des besoins de formation de ses salariés,

- 148 832 € à l'entreprise Jean CHEREAU SAS pour la mise en place de son plan de formation lié au projet industriel « INOTRANS, dont 49 537 € pour 2006, 75 170 € pour 2007 et 24 125 € pour 2008,

- 65 968 € à OPCA2 pour l'animation d'une plate-forme de ressources humaines dénommée « Synergie 2 », dont 35 276 € pour 2006 et 30 692 € pour 2007,

- 116 837,58 € aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour la mise en œuvre de formations de professionnalisation des salariés, répartis conformément à l'annexe jointe ;

- de modifier la délibération n° 06-725 du 18 septembre 2006 en ramenant la subvention accordée à la SAS POUILLAIN SEPI de 13 971 € à 13 512 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-927

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opération de développement local

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 4 contre (Mmes CAUCHY, LOWY, MM. TOURRET, SOUBIEN), 1 abstention (M. PINEL),

- d'approuver la prise en charge, sur la convention régionale AFPA, du financement de l'opération de l'entreprise QUILLE à Cherbourg ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-928

**sur la modernisation des territoires : mesures en faveur de MOULINEX – poursuite
des 3 projets de recherche de l'ISPA**

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°06-819 en date du 16 octobre 2006 comme suit :
 - d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'association « Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon » une subvention de 44 445 € pour le soutien au projet de recherche « Amélioration du procédé de finition des pièces plastiques « Galvanoplastie » (2ème et 3ème années) ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention correspondante jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-929

sur la modernisation des territoires : mesures en faveur de MOULINEX – Extension de la Société FILMASPORT à Potigny

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 19 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des Territoires » d'un montant de 189 695 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, une subvention de 189 695 €, soit 13,50 % d'une dépense éligible hors taxe de 1 405 146 € pour l'extension de la société FILMASPORT à Potigny ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-930

sur la modernisation des territoires : Contrat de site d'ARGENTAN – Acquisition d'un bâtiment industriel, rue Pierre Mendès France à Argentan

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 19 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des Territoires » d'un montant de 229 177 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la Communauté de Communes d'Argentan, une subvention de 229 177 €, soit 36,82 % d'une dépense éligible hors taxe de 622 500 € pour l'acquisition d'un bâtiment industriel (ex-BATIROC), rue Pierre Mendès France à Argentan ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-931

sur les mesures en faveur de MOULINEX : aménagement du Parc d'Activités « Le Fleurion » par le Syndicat pour le Développement du Saint Lois

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 mars 2007, la durée d'exécution de l'opération d'un montant maximal de 117 542 €, soit un taux de 12,99 % de la dépense éligible, accordée par délibération n°04-640 du 15 octobre 2004 au Syndicat pour le Développement du Saint Lois, pour l'aménagement du parc d'activités « Le Fleurion » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant correspondant, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-932

sur les mesures en faveur de MOULINEX : création et gestion de crèches inter-entreprises : SAS LEA ET LEO

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 19 000 000 €, votée en 2006, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 92 000 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget de la Région, à la SAS LEA et LEO, une subvention de 92 000 € pour la création et la gestion de crèches inter-entreprises ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-933

**sur l'aménagement du territoire : aide à l'animation et à la mise en place des « Pays » -
Pays de la Baie du mont-Saint-Michel**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accompagner la démarche du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à l'Association du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour le fonctionnement de la structure de ce pays au titre de l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-934

sur l'aménagement du territoire - pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 99 350 € au titre du contrat de « Pays d'Auge »,

- 9 275 € au titre du contrat de « Pays du Bessin au Virois »,

- 435 354 € au titre du contrat d'« Agglomération Saint-Loise »,

- 500 000 € au titre du contrat de « Pays du Cotentin »,

- 22 787 € au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,

- 458 000 € au titre du contrat d'« Agglomération de la Communauté d'agglomération du Pays de Flers »,

- 26 520 € au titre du contrat de « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE
(CP du 10 novembre 2006)

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Calvados			
Pays d'Auge : Cdc du Pays de Livarot	Création de deux ateliers relais sur la zone d'activités nord de Livarot	357 000 €	99 350 € 27.83%
Pays du Bessin au Virois : Cdc Bayeux Intercom	Etude d'opportunité et de faisabilité d'un pôle d'activités équestres autour de la ferme de Sully	26 500 €	9 275 € 35%
Manche			
Agglomération Saint-loise	Aménagement de la Route de Coutances à Agneaux	Coût total : 2 004 522 € Coût éligible: 1 863 740 €	435 354 € 23,36% (de la dépense éligible)
Pays du Cotentin : Ville de Cherbourg- Octeville	Construction d'une base nautique, à Cherbourg -Octeville	3 177 260 €	500 000 € 15,73%
Pays de la Baie du Mont Saint-Michel : Commune d'Isigny-le Buat	Réalisation d'un itinéraire de découverte des Lacs du Sud Manche	57 546 €	22 787 € 39,59%
Orne			
Communauté d'Agglomération du Pays de Flers : Communauté d'Agglomération du Pays de Flers	Modernisation du foyer de jeunes travailleurs	2 413 892 €	458 000 € 18.97 %
Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs : Les collectivités ci-dessous	Chantiers de réinsertion de personnes en difficulté pour sauvegarder et réhabiliter le petit patrimoine du pays. 1^{ère} tranche Individualisation des 21 projets ci-dessous :	Coût total : 45 040 € Se décomposant comme suit :	26 520 € 50 % appliqués et individualisés pour chaque projet comme suit :
Commune de Bailleul	Calvaire de Bailleul	1088 €	544 €
Commune de Bailleul	Lavoir de Bailleul	3238 €	1619 €
Commune de Juvigny sur Orne	Juvigny sur Orne	1320 €	660 €
Commune de Marcei	Puits de Marcei	1238 €	619 €
Commune de Marcei	Eglise de Marcei	4964 €	2482 €
Commune de Saint Christophe le Jajolet	Calvaire de Saint Christophe le Jajolet	3794 €	1897 €
Commune de Sarceaux	Lavoir de Sarceaux	6048 €	3024 €
Commune de Sarceaux	Eglise de Sarceaux	2516 €	1258 €

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Commune de Sévigny	Calvaire de Sévigny	774 €	387 €
Cdc du Pays de Camembert	Lavoir de Avernoes Saint Gourgon	3692 €	1846 €
Cdc du Pays de Camembert	Calvaire du Sap	680 €	340 €
Cdc du Pays de Camembert	Calvaire de Saint Aubin de Bonneval	770 €	385 €
Cdc du Pays de Camembert	Calvaire de Saint Germain d'Aulnay	614 €	307 €
Cdc du Pays de Camembert	Calvaire de Ticheville Lieu-dit « Grand village »	1314 €	657 €
Cdc du Pays de Camembert	Calvaire de Ticheville Lieu-dit « Croix Rouge »	2092 €	1046 €
Cdc du Pays de Camembert	Calvaire de Ticheville Lieu-dit « Bocage »	3324 €	1662 €
Cdc du Pays de Camembert	Lavoir de Ticheville	1710 €	855 €
Commune de Sentilly	Restauration du puits couvert de Sentilly	2458 €	1229 €
Commune de Sentilly	Calvaire de Sentilly	1258 €	629 €
Association des amis de Pomont	Eglise de Pomont	8 000 €	4 000 €
Commune d'Ommoy	Lavoir de Mandeville à Ommoy	2148 €	1074 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-935

sur l'aménagement du territoire : avenant et attribution des subventions

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme LEFRANCOIS ne prenant pas part au vote pour la Communauté de communes Entre Bois et Marais,

- d'approuver les modifications apportées au contrat « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes Entre Bois et Marais ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 616 880 € pour le dossier contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- 146 000 € pour la Communauté de communes de Saint-James,
- 15 000 € pour la Communauté de communes de Tertre,
- 92 800 € pour la Communauté de communes de Cerisy-la-Salle,
- 4 328 € pour la Communauté de communes de Montmartin sur Mer,
- 43 428 € pour la Communauté de communes des Pieux,
- 315 324 € pour la Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

- 80 000 € pour le dossier contrat « Coeur de Bourg » pour la commune de Clinchamps-sur-Orne,

- 150 000 € pour le dossier contrat « Ville Régionale » pour la commune de Saint-James ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE

(CP du 10 novembre 2006)

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Département du Calvados				
Cne de Colleville sur Mer	CPI de la CDC de Trévières : Aménagement du bourg	90 000.00 €	26 100 € 29 %	Département : 23 000 € Cne : 40 900 €
Cne de Clinchamps sur Orne	CCB de Clinchamps sur Orne Création de voies nouvelles, aménagement du futur centre bourg	594 682 € plafonnés à 320 000 €	80 000 € 25 %	Cne : 220 982 € Emprunt : 293 700 €
CDC Plaine Sud de Caen	CPI Plaine Sud de Caen : Aménagement de bourg à Bourguébus	340 935 € plafonnés à 233 406 €	70 022 € 30%	Département : 29 035 € CDC : 241 878 €
CDC Plaine Sud de Caen	CPI Plaine Sud de Caen : Aménagement de l'entrée-est de la commune de Tilly la Campagne	131 356 € plafonnés à 61 359 €	18 408 € 30 %	Département : 24 085 € CDC : 88 863 €
Département de la Manche				
Cne de Saint James	CVR de Saint James : Aménagement du bourg (Phase 2, section A)	764 313 € plafonnés à 721 006 €	150 000 € 20.80 %	Département : 232 083 € Etat 1% paysage : 24 137 € Etat – DGE : 33 586 € FEDER : 49 322 € Cne : 275 185 €
Cne de Saint James	CPI de la CDC de Saint James : Aménagement du bourg (Phase 2, section B)	1 030 522 € plafonnés 961 912 €	146 000 € 15.18 %	Département : 312 917 € Etat 1% paysage : 32 545 € Etat – DGE : 45 284 € FEDER : 66 501 € Cne : 427 275 €
Cne du Mesnil Tôve	CPI du Tertre : Aménagement des abords de la mairie	46 734 €	15 000 € 32.10 %	Cne : 6 734 € Emprunt : 25 000 €
CDC de Cerisy La Salle	CPI de Cerisy La Salle : Extension de la salle des sports à Cerisy la Salle	213 003 € plafonnés à 185 600 €	92 800 € 50 %	Etat (DGE) : 36 897 € Département : 31 401 € CDC : 51 905 €
Cne de Hyenville	CPI de Montmartin sur Mer : Mise en valeur et illumination de l'église	14 427 €	4 328 € 30 %	Département : 7 214 € Cne : 2 885 €

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Cne d'Isigny le Buat	CPI d'Isigny le Buat : Aménagement des abords de l'espace socio-culturel	107 480 € plafonnés à 86 896 €	28 965 € 33.33 %	Cne : 41 515 € Emprunt : 37 000 €
CDC des Pieux	CPI de la CDC des Pieux : Création d'itinéraires de randonnées	86 856 €	43 428 € 50 %	Département : 10 000 € CDC : 33 428 €
CDC de Saint Hilaire du Harcouët	CPI de la CDC de Saint Hilaire du Harcouët : Cristallisation, mise en valeur et aménagement de l'abbaye de Savigny le Vieux	630 648 €	315 324 € 50 %	CDC : 315 324 €
Département de l'Orne				
NEANT				

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-936

sur l'aménagement du territoire - Fonds d'Intervention Régional : AGORA - « Espaces Culturels » - Ville d'Equeurdreville-Hainneville

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « AGORA - Ville d'Equeurdreville-Hainneville », d'un montant de 400 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 400 000 €, soit un taux d'intervention de 11,48 % d'un montant de travaux de 3 483 214 € HT, à la ville d'Equeurdreville-Hainneville, pour son projet « AGORA » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-937

sur l'aménagement du territoire : études et planification - convention de partenariat avec l'INSEE de Basse-Normandie concernant la réalisation d'une étude sur les enjeux socio-économiques des Pays et Parcs Naturels Régionaux (PNR) bas-normands

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'INSEE de Basse-Normandie, la convention instituant son partenariat concernant la réalisation d'une étude sur les enjeux socio-économiques des Pays et parcs Naturels Régionaux (PNR) bas-normands,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-938

sur l'aménagement du territoire : Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local (UNADEL) - cotisation 2006

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local (UNADEL), au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-939

sur les communications : aéroport de Deauville - Saint-Gatien

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 6 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS),

- d'affecter sur l'AP « Aéroports » de 732 000 € votée et complétée en 2006, un dossier « Deauville - Saint-Gatien », d'un montant de 576 055,20 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 576 055,20 € à la Chambre de Commerce et d'industrie du Pays d'Auge, pour l'extension et le réaménagement du parking voitures et l'acquisition d'un véhicule incendie ;

- de recouvrer les recettes suivantes, en provenance de la Région Haute-Normandie :

- 288 000 € au titre de l'extension et du réaménagement du parking voitures (première phase des travaux) et l'acquisition d'un véhicule incendie pour l'aéroport de Deauville - Saint-Gatien,

- 65 000 € au titre des études ayant fait l'objet d'un rapport à la Commission Permanente lors de sa séance du 18 septembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, la convention correspondante à l'extension et au réaménagement du parking et à l'acquisition d'un véhicule incendie,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-940

sur les communications : Autoroute A28 - Rouen-Alençon

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Groupement ALIS, un montant maximal de 400 000 €, correspondant à l'appel de fonds n° 5 et à la régularisation de l'appel de fonds n° 4 relatifs aux acquisitions foncières et travaux de remembrement.

Le montant de l'appel de fonds au titre des dépenses d'acquisitions foncières et de travaux de remembrement sera réajusté en fonction des modalités de calcul des appels de fonds figurant dans la convention du 12 novembre 2001 relative au financement des contributions publiques à la réalisation de l'autoroute A 28 Rouen-Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-941

sur les communications : Routes Nationales - 1 % Paysage et Développement - Manche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « 1 % paysage et Développement » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « 1 % Paysage et Développement Manche », d'un montant de 42 966,73 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, un montant global de 42 966,73 € conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de mise en œuvre suivantes :

- les subventions sont des montants proportionnels à la dépense subventionnable et plafonnés,

- le commencement de l'opération devra intervenir dans les 2 ans à compter de la notification d'attribution et son achèvement devra intervenir dans les 4 ans à compter du commencement ;

- les avances et acomptes sont autorisés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE 1

Bénéficiaire	Opération	Montant global de l'opération	Montant de la demande éligible	Montant Subvention (€ HT)	Taux
Commune de La Croix Avranchin	Aménagement de la traverse du bourg	490 434,00 €	81 475,00 €	9 004,84 €	11,05 %
Commune d'Isigny le Buat	Aménagement de l'aire d'arrêt de La Lonnière	46 500,00 €	46 500,00 €	23 250,00 €	50 %
Commune de Guilberville	Boisement d'une parcelle communale	14 937,83 €	14 937,83 €	1 707,05 €	11,43 %
Commune de Ponts	Aménagement de la RD 7	118 279,97 €	118 279,97 €	9 004,84 €	7,61 %
			TOTAL	42 966,73 €	

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-942

sur les communications : Routes Nationales - CPER - opérations complémentaires sans participation de l'Etat - déviation de Canapville

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes Régionales » de 21 600 000 € votée et complétée en 2006, un dossier « Routes Régionales Calvados » d'un montant de 12 489 737,84 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 41 000 € au Conseil Général du Calvados, au titre de la participation 2005 de la Région à la déviation de Canapville ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-943

**sur les transports ferroviaires : service régional de transports ferroviaires de voyageurs
TER**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, les avenants n° 19 et 20 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF du 18 février 2002,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-944

sur les transports ferroviaires : audit et expertise financière du compte TER Basse-Normandie de la SNCF

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes ferroviaires » de 1 000 000 € votée en 2006, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un dossier « Etudes diverses » d'un montant de 251 160 €, au titre de l'audit et de l'expertise financière du compte TER Basse-Normandie de la SNCF ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-945

**sur les transports ferroviaires : modernisation de la ligne Caen-Rennes, section
Coutances - Folligny - Granville**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures » de 30 000 000 € votée et complétée en 2006, les dossiers « Travaux - infrastructures ferroviaires » suivants :

- 25 709 200 € au titre de la participation de la Région aux travaux de modernisation de la section Coutances - Folligny - Granville,
- 1 300 000 € au titre des travaux de modernisation de la section Saint-Lô - Coutances,
- 2 000 000 € au titre des travaux d'électrification de la section Lison - Saint-Lô ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 94 200 € à la SNCF, au titre de la participation de la Région aux travaux de modernisation de la section Coutances - Folligny - Granville (phases 4 et 5) sur le périmètre de la SNCF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-946

sur les transports ferroviaires : amélioration de la sécurité entre les gares de Sées et d'Alençon sur la ligne Le Mans - Mézidon - reconstruction d'un pont rail sur la RD 307 et suppression de 7 passages à niveau

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures » de 30 000 000 € votée et complétée en 2006, un dossier « Ouvrage ferroviaire de franchissement - RD 307 » d'un montant de 11 680 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 11 680 € à RFF, au titre de la participation de la Région à l'étude d'avant-projet d'amélioration de la sécurité des gares de Sées et d'Alençon sur la ligne Le Mans - Mézidon, avec la reconstruction du pont-rail sur la RD 307 et la suppression de 7 passages à niveau ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-947

sur les transports ferroviaires : étude d'opportunité d'une plate-forme d'entreprises à vocation ferroviaire sur Mézidon-Canon

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger aux dispositions de la délibération du Conseil Régional n° 04-64 du 20 décembre 2001 relative au règlement des subventions d'investissement, concernant l'attribution par délibération n° 04-226 du 23 avril 2004 d'une subvention de 4 687 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, pour l'étude d'opportunité d'une plate-forme d'entreprises à vocation ferroviaire sur Mézidon-Canon et, en conséquence, d'autoriser le commencement de l'étude, soit avant le 28 avril 2004 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-948

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2006, des subventions, pour un montant global de 124 000 €, aux 7 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, pour la seconde phase d'aide à leur projet d'EPN, soit 40 % du montant global prévu ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE

Tableau des porteurs de projets EPN - seconde tranche de subvention

Porteur de projet	Lieu	Nombre de sites EPN	Nb d'emplois pérennisés	Subvention 2006 40%	Aide sur 3 ans prévue	Montant total de l'opération
Ville Hérouville Saint Clair	Hérouville St Clair (14)	1	1	18 000 €	45 000 €	184 681€
AMVD Pierre Heuzé	Caen (14)	1	1	18 000 €	45 000 €	259 508€
PIJ	Touques (14)	1	1	16 000 €	40 000 €	181 461 €
CC Cambremer	Bonnebosq (14)	1	1	16 000 €	40 000 €	210 045€
Ville St Lô	Saint Lô	2	1	16 000 €	40 000 €	246 000€
Ville de Granville	Granville	6	1,5	24 000€	60 000 €	337 021€
BIJ BUS Alençon	Alençon(61)	1	1	16 000 €	40 000 €	201 393
Total		13	7,5	124 000 €	310 000€	1 620 109€

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-949

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Réseau Régional
VIKMAN**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien aux projets TIC » de 1 968 000 € votée en 2006, un dossier « Equipements du réseau VIKMAN », d'un montant de 9 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-950

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », de 66 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants, au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006 :

- 30 000 € en complément pour des travaux d'accessibilité aux handicapés au lycée « Charles-François Lebrun » à Coutances,
- 54 000 € en complément pour l'aménagement d'une salle polyvalente dans l'ancienne chapelle au lycée « Charles-François Lebrun » à Coutances,
- 300 000 € en complément pour la réhabilitation du bâtiment externat et de l'administration au lycée « Jean –François Millet » à Octeville,
- 166 000 € en complément pour la rénovation du service de restauration au lycée « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô,
- 30 000 € en complément pour la rénovation du pôle scientifique et autres locaux d'enseignement au lycée « Jean Guéhenno » à Flers,

* sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 800 000 € votée et complétée en 2006, les dossiers suivants :

- 384 531,60 € pour des équipements pédagogiques,

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 6 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

* au titre des équipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privé,

- 779,09 € en complément de la subvention de 9 309 € accordée par délibération n° 06-434 du 19 mai 2006 en faveur du Centre d'Enseignement Horticole de Saint Gabriel Brecy (Calvados) pour la mise en sécurité des locaux,

→ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 16 subventions conformément à l'annexe V,

* au titre de la politique éducative :

- 7 subventions au titre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe VI,

- 1 subvention au titre des projets pédagogiques, colloques dont séjours à l'étranger de lycéens et élèves de BTS, conformément à l'annexe VI,

- de prendre acte de l'arrêté préfectoral visant la liste des 16 lauréates du Prix de la vocation scientifique et technique des Jeunes Filles et joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- La convention prévoyant la participation financière de la Région pour l'organisation du 2^{ème} Forum Citoyen « Education et territoires » par le collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité au Palais du Luxembourg à Paris le 18 octobre 2006 et à l'occasion du Salon de l'Education et du Congrès de Maires des 19, 20 et 21 novembre 2006,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-951

sur le fonds commun du service hébergement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions pour un montant global de 31 100 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-952

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés : dépenses en matière de politique éducative – budget participatif**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre du budget participatif en fonctionnement, 2 subventions, dont une en complément, pour un montant global de 23 958 €, réparties conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-953

sur l'enseignement supérieur : investissement et fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer à l'Université de Caen Basse-Normandie, les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 902 du Budget de la Région

- 350 000 € au titre de la participation régionale 2006 à la construction des locaux du Centre Universitaire de Ressources Biologiques (CURB) à Caen,

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région

- 22 400 € au titre de l'aide au démarrage 2006, pour la création de la licence professionnelle « Management et gestion des entreprises dans la filière cheval » à l'IUT d'Alençon,

- * sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 5 000 € au profit de l'Ecole d'orthophonistes de l'UFR de Médecine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention du 14 septembre 2005 avec l'Université de Caen , portant modification de l'échéancier de la participation régionale à la construction des locaux du CURB à Caen, à savoir :

- . 2006 : 350 000,00 €
 - . 2007 : 600 000,00 €
 - . 2008 : 155 871,80 €,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-954

sur l'enseignement supérieur : bourses sanitaires et sociales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales et figurant dans la liste jointe en annexe, pour un montant global de 2 498 039 € réparti comme suit :

- 383 536 € pour les bourses sociales,
- 2 114 503 € pour les bourses paramédicales ;

- de verser ces bourses en deux fois, soit :

- 50% avant la fin de l'année 2006, à savoir 1 249 019,50 € dont 191 768 € pour le social et 1 057 251,50 € pour le paramédical,
- 50% à la fin du premier trimestre 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-955

sur la recherche - transfert de technologie - innovation

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 7 218 749 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 45 538 € pour le soutien aux pôles scientifiques et technologiques,
- . 180 220 € pour le soutien à l'innovation,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 60 064,91 € pour le soutien au réseau de recherche interrégional du Pôle Universitaire Normand « Matériaux, Polymères et Plasturgie »,
- . 12 195,92 € pour le soutien au réseau de recherche dans le cadre de la Mission Interrégionale d'Aménagement pour le Bassin Parisien,
- . 7 880 € pour le soutien à la diffusion de la culture scientifique,
- . 287 780 € pour le soutien à l'innovation,
- . 44 200 € pour le soutien à l'incubateur,
- . 19 014 € pour le soutien au potentiel humain,
- . 34 600 € pour le soutien aux pôles scientifiques et technologiques ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

- 45 538 € à l'Université de Caen pour l'acquisition d'une chaîne radiofréquence pour la spectroscopie multi-noyaux et la quantification d'antenne en réseau phasé,

- cinq aides d'un montant de 180 220 € réparties conformément à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

- cinq aides d'un montant global de 244 780 € pour le soutien à l'innovation, réparties conformément à l'annexe 1,

→ à l'Université de Caen :

- 60 064,91 € pour le financement de la 2^{ème} et 3^{ème} année de l'étude intitulée « préparation et étude du comportement biologique de membranes synthétiques fonctionnalisées à des fins de culture cellulaire »,
- 12 195,92 € pour la dernière année du soutien au programme du réseau « Régulation de la matrice extracellulaire et pathologies »,
- 4 000 € pour l'organisation des Journées du Groupe français de la Céramique par le LUSAC,
- 2 500 € pour l'organisation du colloque « Etre policier : les métiers de police en Europe XVIIIe et XXe siècles » par le CRHQ,
- 19 014 € au titre du soutien au potentiel humain conformément à l'annexe 2,
- 15 000 € au titre du pôle Maîtrise d'ambiance, pour l'étude intitulée « Evaluation des risques de toxicité chimique et microbiologique des biofilms en agro-alimentaire »,
- 4 600 € au titre du pôle Maîtrise d'ambiance, pour le projet exploratoire intitulé « Etude des transports de polluants gazeux entre les parois et l'ambiance »,

→ à l'ENSICAEN :

- 1 380 € pour l'organisation par le CRISMAT des journées du Groupe Francophone de Spectroscopie Mössbauer,

→ à SYNERGIA :

- 15 000 € pour la mise en place du concours innovation,

→ à l'Association pour le développement et la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche appliquée dans le nord Cotentin (ADPESRANC) :

- 15 000 € pour l'organisation du concours innovation en partenariat avec la Technopole de Cherbourg,

→ à NORMANDIE INCUBATION :

- deux aides d'un montant global de 44 200 € conformément à l'annexe 3 ,

→ à ADRIA Normandie au titre du pôle Maîtrise d'ambiance :

- 15 000 € pour sa participation à l'étude intitulée « Evaluation des risques de toxicité chimique et microbiologique des biofilms en agro-alimentaire »,

→ à la SAS ACM YACHTS à Colombelles, 13 000 € pour le recrutement de Monsieur LEVENEUR,

*** sur le chapitre 931 du Budget de la Région :**

→ à Normandie Incubation au titre du Fonds Régional de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage :

- 4 600 € répartis conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2006 les dépenses liées au soutien de programme « Régulation de la matrice extracellulaire et pathologies » ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-956

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 121 107 € ;

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 58 999 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »

- 8 961,10 € pour le programme « Outils PRDFP » ;

- d'attribuer pour un montant global de 164 108,88 €, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Accueil-information-orientation », dans le cadre des « 1ères Rencontres Régionales Découverte des Métiers »

- 25 060 € conformément à l'annexe 1, pour le transport des lycéens et des jeunes des réseaux d'information jeunesse et des missions locales/PAIO,

- 10 000 € à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie,

- 50 000 € à l'ERREFOM, en complément de la subvention de 190 000 € accordée par délibération n° 06-842 du 16 octobre 2006,

- 11 088,78 € au lycée « Charles Tellier » de Condé-sur-Noireau, pour l'organisation des sélections des métiers de l'électricité,

- * au titre du programme « Outils PRDFP »

- 8 961,10 € au Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ), en complément de la subvention de 45 720 € accordée par délibération n° 06-842 du 16 octobre 2006 pour l'extension de l'enquête génération 2004,

- * au titre du programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »

- 28 650 € au lycée « Jean Guéhenno » de Flers, dans le cadre de la création d'une filière d'ingénieurs des industries mécaniques,

- 12 618 € au GRETA de Caen-Bayeux, dans le cadre du financement du volet ingénierie et formalisation des ressources pédagogiques de l'entreprise ELDIM,

- 17 731 € au Centre des Technologies Nouvelles, pour l'organisation d'un séminaire sur le thème « formation et technologies numériques : des outils au service du territoire » ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- délibération n° 06-842 du 16 octobre 2006-11-14

le montant global de subventions attribuées sur le chapitre 931 du Budget de la Région est de 231 915 et non de 261 915 €,

- délibération n° 06-746 du 18 septembre 2006

La subvention accordée à l'AREF BTP est modifiée conformément à l'annexe 2 ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-957

sur l'apprentissage

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage » de 8 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 3 864,91 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 3 864,91 € les subventions suivantes :

- * au titre du fonctionnement des CFA

- 1 272,91 € pour le Fonds Social Apprentis, conformément à l'annexe 1,

- * au titre de la tenue professionnelle, de l'Equipement de Protection Individuelle et de la boîte à outils

- 2 592 € répartis conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-958

sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation Professionnelle Continue » de 9 170 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 22 657,50 € sur le dossier « Promotion individuelle »,
- 6 780,00 € sur le dossier « Financements individuels » ;

- d'affecter sur l'AE « Formation Professionnelle Continue » de 9 170 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 22 644,30 € pour le programme « Promotion individuelle »,
- 55 837,46 € pour le programme « Financements individuels »,
- 28 600,00 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 107 081,76 € les subventions suivantes :

- * au titre de la promotion individuelle

- 22 644,30 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour la prise en charge des frais liés aux validations,

- * au titre des financements individuels

- 55 837,46 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience

- 28 600,00 € conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * au titre des financements individuels

- délibération n° 06-748 du 18 septembre 2006
les caractéristiques de la formation de M. Yohan XAVIER, sont modifiées conformément à l'annexe 3,

- délibération n° 06-844 du 16 octobre 2006
les caractéristiques de la prise en charge des formations préparatoires au diplôme professionnel d'aide-soignant sont modifiées conformément à l'annexe 1,

- délibérations n° 06-156 du 24 février 2006, 06-533 du 16 juin 2006 et 06-748 du 18 septembre 2006
les subventions accordées pour la prise en charge des formations sont annulées, conformément à l'annexe 4 ,

* au titre de la promotion individuelle

- délibération n° 06-639 du 7 juillet 2006
la subvention de 22 657,50 € accordée à l'Université de Caen concernant la mise en place d'une formation DAEU B est annulée, la formation n'ayant pas eu lieu faute d'un nombre suffisant de candidats,

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 5 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-959

**sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de financer des actions du PLIE du Pays de Caen par mobilisation des formations consacrées aux publics en difficultés ;

- d'individualiser en faveur du CNASEA, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi » un montant de 3 000 000 € au titre d'avance sur l'année 2007 pour la rémunération des stagiaires ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites dans l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le nouveau protocole d'accord 2007-2011 du PLIE du Pays de Caen,
- le second avenant au protocole d'accord 2001-2005 du PLIE du Cotentin portant prolongation de ce dernier jusqu'au 31 décembre 2007,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-960

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : investissements

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, les dossiers suivants :

- 851 636 € pour la formation professionnelle continue,
- 148 780 € pour l'apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 1 000 416 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-961

sur la culture : soutien au spectacle vivant

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 43 600 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier présenté par la Compagnie La Boderie ;

- de modifier la délibération n° 06-850 du 16 octobre 2006, comme suit :

la subvention de 25 000 € initialement accordée à l'Association Archipel (Granville), pour la convention triennale 2006-2008 pour un théâtre contemporain populaire, est transférée à l'Office Culturel de Granville, maître d'ouvrage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE : SPECTACLES VIVANTS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Centre Dramatique National Comédie de Caen (Hérouville-Saint-Clair)	Subvention exceptionnelle pour la programmation de 3 spectacles Mlle Julie et Inferno, mis en scène J. Falguière ; La Cantatrice Chauve, mis en scène JL Lagarce ; La Tempête, mis en scène D. Pitoiset) dans la saison 2006-2007.	112 000 €	38 000 €	40 000 € DRAC	/	/	32 000 € Divers
Compagnie La Boderie (Saint-Honorine-La Chardonne)	Carrefour des Arts/Par les Villages. Rendez-vous culturels en milieu rural sur 3 communes : Saint-Honorine-La-Chardonne, Ségrie-Fontaine et Taillebois Dates : 27 août-2 septembre 2006	30 693 €	5 000 €	/	/	1 000 € CDC Athis de l'Orne 6 873 € communes	10 000 € Leader+ 3 860 € billetterie 3 960 € autofinancement
Compagnie AlleRetour	Accueil en résidence de création de la Compagnie Itra. Dates : 13-17 novembre 2006 et 20-24 novembre 2006.	1 200 €	600 €	/	/	/	600 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-962

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant global de subventions de 61 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-963

sur la culture : Fonds Régional d'Aide à la Restauration

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Patrimoine » de 731 225 € votée en 2006, un montant de 48 264 € pour le dossier « Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 48 264 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le comptable public, le Maire ou le Président ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-964

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique » de 1 898 000 € votée en 2006, un montant de 16 887 € pour le dossier « Aménagement des lieux de spectacles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, un montant total de subventions de 16 887 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,
- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert comptable ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier présenté par l'Association Jazz à Roulettes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE : Aménagement de Lieux de Spectacles

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Centre Chorégraphique National de Caen / Basse-Normandie	Equipement en gradins rétractables du studio de création de la Halle aux Granges	66 330 €	13 000 €	30 000 € DRAC	/	/	23 330 € Autofinancement
Association Jazz à roulettes (Louvigny)	Aménagement au sein du Camion Jazz et achat de matériel informatique	3 000 €	2 500 €	/	/	/	500 € Autofinancement
Compagnie Théâtre du Champs Exquis (Blanville-sur-Orne)	Acquisition de matériel scénique	6 936,42 €	1 387 €	/	1 387,28 € Calvados	/	4 162,14 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-965

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional - Ville de Condé-sur-Noireau

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du Fonds d'Intervention Régional, une subvention de 200 000 € à la ville de Condé-sur-Noireau, pour la réalisation d'un espace musée ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-966

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 380 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'annuler la subvention de 5 000 € accordée par délibération n° 06-359 du 21 avril 2006 à l'Association Les Pieds dans l'Herbe, pour l'organisation de la 3^{ème} édition de son festival, ladite Association ayant renoncé à cette manifestation, faute de financements suffisants ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2007-2009 jointe en annexe, pour le développement du théâtre lyrique (Théâtre de Caen) et le cas échéant, à apporter des modifications,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-967

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien aux musiques actuelles », une subvention de 1 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Vomi Production (Amaye/Orne)	Festival Valdrague Fest Dates : 30-31 mars 2006. Objectif : Organisation d'un plateau de groupes de musique punk et hardcore présenté au Big Band Café (Hérouville- Saint-Clair).	3 725,70 €	1 500 €	/	/	/	2 225,70 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-968

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 5 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 06-458 du 19 mai 2006, comme suit :

la subvention de 6 000 € initialement attribuée à l'Association Festival Retro de Saint Aubin des Bois pour la publication intitulée « Festival rétro Mémoire et attachement à nos vieux métiers et matériels d'autrefois », est accordée au Comité des Fêtes de Saint-Aubin des Bois, maître d'ouvrage de ce projet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Denis BRILLET	Bourse d'aide aux auteurs pour le manuscrit : <i>Histoire de Horn</i> de Denis BRILLET	2 217,35 €	1 000 €	/	/	/	1 217,35 € autofinancement
Les Editions du Huitième jour	Publication de <i>La Route des fortifications en Bretagne-Normandie : les étoiles de VAUBAN</i> , ouvrage écrit par Guillaume LECUILLER	47 000 €	4 500 €	20 000 € Ministère de la Défense	/	/	10 000 € Conseil Régional Bretagne 12 500 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-969

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », une subvention de 1 500 € à l'Association Ornenbulle à Flers, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Ornenbulle (Flers)	8 ^{ème} Fête de la bande dessinée et de l'image à Flers Date : octobre 2007. Accueil de 20 auteurs de bande dessinée. Exposition à la médiathèque du Pays de Flers. Invité d'honneur : Eric HERENGUEL (auteur de l'affiche).	22 000 €	1 500 €	2 500 € DRAC	1 500 € Orne	3 000 € Ville de Flers-CAPF	8 700 € Sponsors 1 000 € Vente affiche 800 € Stands payants 3 000 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-970

sur la culture : diffusion audiovisuelle

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 50 000 € à la Société LN Développement (CITYZEN Télévision) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat d'objectifs et de moyens joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-971

sur la culture : patrimoine image

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Patrimoine Image », une subvention de 30 000 € au CERIS, pour la prise en charge des salaires et charges des mois de novembre et décembre 2006 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- versement d'un acompte de 15 000 € en novembre sur présentation des comptes arrêtés au 31 octobre 2006,
- versement du solde, soit 15 000 € en décembre sur présentation des comptes arrêtés au 30 novembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-972

sur la jeunesse et les sports : aides aux clubs sportifs régionaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 425 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 221 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 221 500 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;

- d'autoriser le Président :

- à modifier par avenant l'échéancier de versement fixé dans la convention passée avec les trois clubs suivants, afin de verser l'intégralité de la subvention de la saison 2006/2007 qui leur a été accordée par délibération n° 06-632 en date du 7 juillet 2006 :

- 26 500 € à l'Union Sportive Ouvrière Mondeville Tennis de Table,
- 70 000 € au Caen Tennis Club de Table,
- 100 000 € au Bayard Argentant Tennis de Table,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-973

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, une subvention de 5 000 € à la commune de Touques, pour l'organisation des tournois internationaux de tennis (féminin et masculin) ;

- de modifier la délibération n° 06-869 du 16 octobre 2006 comme suit :

- la subvention de 1 500 € initialement attribuée à la Presse de la Manche, pour l'organisation du 25^{ème} anniversaire des Foulées de la Presse de la Manche, est versée à l'Association Cherbourg Marathon, les foulées, organisateur de cette manifestation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-974

sur la jeunesse et les sports : Cart’@too - initiative

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la jeunesse - cart'@too, une subvention de 10 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse pour la promotion, l'accueil, l'orientation des jeunes et la coordination des structures locales d'information jeunesse autour du dispositif « initiative » cart'@too ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-975

sur la coopération décentralisée

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Coopération décentralisée » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 34 847 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes ;

- 34 847 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 24 105,25 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de modifier la délibération n° 06-871 du 16 octobre 2006, comme suit :

le montant affecté sur l'AP « Coopération décentralisée » de 200 000 € est de 47 055 € et non 80 299 € comme indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-976

sur les droits de l'homme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, une subvention de 45 000 € au Mémorial de Caen, pour le concours international de plaidoiries des lycéens ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-977

**sur l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) : intervention du fonds
Friches pour les sites SONOFOQUE de Flers**

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Etablissement Public Foncier de Normandie » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier « SONOFOQUE », d'un montant de 376 700 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 376 700 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, avec un premier versement de 113 000 € en 2006, pour l'acquisition et le pré-aménagement du site industriel en friche SONOFOQUE de Flers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-978

sur la politique de la ville : contrat de ville de l'agglomération caennaise

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 40 000 € au titre du « Contrat de ville de l'Agglomération Caennaise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € à la ville de Colombelles, pour la rénovation du Centre Socioculturel et Sportif Léo Lagrange, représentant 22 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 180 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-979

sur la politique de la ville : contrat de ville de l'agglomération cherbourgeoise

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 187 708 € au titre du « Contrat de Ville de l'Agglomération Cherbourgeoise » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la Ville de La Glacerie :

- 7 014 € pour la rénovation et la modernisation du Centre Socioculturel des Rouges Terres dans le quartier Beauséjour - Montmartre, représentant 15 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 46 757 €,

* à la Ville d'Equeurdreville-Hainneville :

- 113 694 € pour la réalisation d'un programme d'actions au titre de la Gestion Urbaine de Proximité sur le secteur des Herches, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 378 980 €,

* à la Ville de Tournelville :

- 42 000 € pour la création d'un lieu d'accueil dans le quartier de l'Eglantine, représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 140 000 €,

- 25 000 € pour la réalisation d'un programme d'actions au titre de la Gestion Urbaine de Proximité dans le quartier de l'Eglantine, représentant 22 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 112 694 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-980

sur la politique de la ville : contrat de ville de Flers

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 4 500 € au titre du « Contrat de ville de Flers » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 4 500 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, pour la réalisation d'une étude d'évaluation du contrat de ville de l'agglomération, représentant 14,5 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 31 125 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-981

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la Ville » - Editions 2005 et 2006

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

pour l'édition 2005 :

- de modifier la délibération n°05-907 du 21 novembre 2005 comme suit :

* d'affecter sur l'AP « Politique de la Ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un montant de 16 429 € pour le dossier « Réinventons la ville » :

- * d'attribuer les subventions suivantes :

- ° sur le chapitre 935 du Budget de la Région,

- 183 181 € et non 199 610 €, pour l'appel à projet en faveur des associations dans le cadre de la politique de la ville,

- ° sur le chapitre 905 du Budget de la Région,

- 16 429 € pour l'appel à projet « Réinventons la Ville ».

Pour l'édition 2006 :

- de compléter la délibération n° 06-667 du 7 juillet 2006 comme suit :

- * d'affecter :

- sur l'AE « Contrat de ville - actions innovantes » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 158 800 € pour l'appel à projets « Réinventons la Ville - Edition 2006 »,

- sur l'AP « Contrat de ville - actions innovantes » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 26 500 € pour l'appel à projets « Réinventons la Ville - Edition 2006 » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-982

sur la rénovation urbaine : Villes de Caen, Hérouville et Cherbourg

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 751 500 € au titre du projet de rénovation urbaine engagé sur le Calvaire Saint Pierre à Caen, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Caen,

- 400 000 € au titre du projet de rénovation urbaine engagé sur la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par la SHEMA ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 751 500 € à la Ville de Caen, pour l'opération de réaménagement des espaces publics du quartier Calvaire Saint-Pierre à Caen, représentant 25,5 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 2 950 000 € HT,

- 400 000 € à la SHEMA, pour l'opération de construction du « Pôle Régional Santé » Place de l'Europe à Hérouville-Saint-Clair », représentant 24,2 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 1 652 100 € TTC ;

- d'annuler la délibération n° 06-877 du 16 octobre 2006 ;

- de modifier la délibération n° 06-275 du 24 mars 2006 relative à l'aménagement d'un pôle d'art contemporain dans la ZUS des Provinces et la construction du pôle socio-culturel - Quartier de l'Amont-Quentin en remplaçant « Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville » par « Ville de Cherbourg-Octeville », cette dernière étant maître d'ouvrage des deux opérations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-983

sur la santé : investissements sanitaires et sociaux - hôpital 2007

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 9 050 000 € votée en 2006, un montant de 613 500 € pour le dossier « Soutien à l'investissement hospitalier - Hôpital 2007 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, conformément au tableau joint en annexe, un montant de 613 500 € au Centre François Baclesse à Caen (14), pour la réalisation d'un local et l'installation d'une Imagerie à Résonance Magnétique (I.R.M.) dans le service radiologie, dont 204 500 € sous forme de subvention et 409 000 € sous forme d'avance remboursable ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision en prenant en compte, à partir du 1^{er} janvier 2005, les dépenses déjà effectuées dans ce projet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-984

sur la santé : actions en faveur des personnes handicapées

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 335 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 4 554,32 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant de 4 554,32 € réparti conformément aux tableaux joints en annexes I et II ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision régionale pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-985

**sur la santé : actions en faveur des personnes handicapées - Association HANDIUNI,
projet MAGESTRIA**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Actions en faveur des personnes handicapées » de 16 750 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 4 750 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 4 750 € à l'Association HANDIUNI, dans le cadre du projet MAGESTRIA ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-986

sur la politique de la ville : Observatoire « Espaces Urbains »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 1 750 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 29 552,56 €, pour la mise en oeuvre d'un observatoire dédié aux « espaces urbains » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-987

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé » de 823 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, les montants suivants :

- 34 350 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » ;

- 54 685 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 34 350 €, conformément au tableau joint en annexe I ;

- un montant global de subventions de 54 685 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-988

sur le logement : logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Logement étudiants » de 500 000 € votée en 2006, un dossier « Acquisition-amélioration - Rue Saint-Blaise - Alençon », d'un montant de 64 317,83 €,

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 64 317,83 € (taux d'intervention de 8 %) au bailleur social « Logis Familial », pour son projet d'opération d'acquisition-amélioration de 21 logements, Rue Saint-Blaise à Alençon destinés à des étudiants et des jeunes en apprentissage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes,

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-989

sur le logement : opérations de développement local

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

* sur l'AE de 200 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, les montants suivants :

- 14 610 € pour le dossier « Suivi-animation de l'OPAH »,
- 1 000 € pour le dossier « OPAH-RR »,

* sur l'AP de 50 000 € votée en 2006, pour le développement local et l'émergence de projets structurants en termes d'aménagement du territoire (OPAH, ORC...), un dossier « OPAH-RR » d'un montant de 37 700 € ;

- d'attribuer, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, les subventions suivantes, conformément au tableau joint en annexe :

*sur le chapitre 935 du Budget de la Région :

- 14 610 € à la Communauté de Communes de la Plaine Argentan Nord, pour le suivi-animation de l'OPAH confiée au Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT),

- 1 000 € au Syndicat Mixte Plain Cotentin, pour les actions de communication 2006,

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

- 37 700 € au Syndicat Mixte Plain Cotentin, pour ses actions d'accompagnement mises en œuvre en 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Annexe

(CP du 10 novembre 2006)

REHABILITATION DE L'HABITAT PRIVE – SUIVI-ANIMATION DES OPAH

BENEFICIAIRE	OPERATION	COUT SUBVENTIONNABLE HT	AIDE REGIONALE SOLLICITEE
Communauté de Communes de la Plaine Argentan Nord	Suivi-animation de l'OPAH confiée au Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT)	97 404 €	14 610 € (15%)

OPAH-RR - ORC

BENEFICIAIRE	OPERATION	COUT HT BUDGET PREVISIONNEL 2006	AIDE REGIONALE SOLLICITEE AU TITRE DE L'ANNEE 2006
Syndicat mixte du Plain Cotentin	Communication auprès des entreprises, des partenaires de l'opération et prescripteurs	40 380 €	1 000 € (2,5%)
Syndicat mixte du Plain Cotentin	Accompagnement financier des entreprises dans leurs opérations de modernisation et de développement de leur outil de production et/ou de vente	580 000 €	37 700 € (6,5%)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-990

sur le soutien aux actions de solidarités

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 4 500 € au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

- 2 500 € à la Mairie de Valognes, pour l'organisation de la journée « Bouger ensemble » le 14 octobre 2006 (rallyes et parcours avec découverte de « pôles handicaps », table ronde et soirée musicale en clôture),

- 1 000 € à l'Atelier 3^{ème} étage, pour l'action pédagogique à destination des élèves de cycle 3, intitulée « Hérouville, ma ville en mouvement »,

- 1 000 € à l'association « L'enfant bleu - Enfance Maltraitée Normandie », pour l'organisation, le 19 novembre 2006, pour l'anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant, d'une après-midi festive au Palais des Congrès de Caen ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour la subvention accordée à la Mairie de Valognes ;

- d'annuler la subvention de 1 500 € accordée par délibération n° 06-380 du 21 avril 2006 au Service de Polycopie des Etudiants des Professions de Santé de Caen (Association des Etudiants en Médecine de Caen), pour l'organisation au Centre des Congrès de Caen, d'une journée de sensibilisation à la prise en charge des personnes en situation de handicap, cette manifestation n'ayant pas eu lieu ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-991

sur l'environnement : parcs naturels et sites - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un montant de 34 500 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, une subvention de 34 500 € à l'Union des Associations Syndicales de la Côte Est du Cotentin, pour la restauration de l'ouvrage situé sur la Grande Crique à Sainte-Marie-du-Mont ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-992

sur l'environnement : parcs naturels et sites - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 43 450 € ;

- sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 54 435 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- ° au Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

- 43 450 € pour la révision de la charte en 2006,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- ° au Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

- 22 500 € pour l'acquisition de terrains jouxtant la Maison du Parc,

- 28 035 € pour l'acquisition de véhicules,

- 900 € en complément de subvention, pour l'étude de fréquentation des forêts ornaies,

- ° à la commune de Couterne :

- 5 000 € pour la restauration de la partie haute du clocher de la Chapelle Notre-Dame-de-Lignou (2^{ème} tranche) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-993

sur l'environnement : parcs naturels et sites - grand site Mont-Saint-Michel

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Parcs Naturels et sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grand Site Mont-Saint-Michel » d'un montant de 169 509 €, ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, une subvention de 169 509 € à la commune de Champeaux, pour l'aménagement du parking de sol Roc ;

- de déroger :

- au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- à la règle de la prescription quadriennale pour permettre le versement de la subvention de 152 449 €, accordée par délibération n° 02-109 du 15 février 2002 à la commune de Genêts, pour l'aménagement du site du Bec d'Andaine ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-994

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de l'Eau et des Risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant global de 589 870,34 € dont :

- 22 213,80 € pour le dossier « SAGE - gestion et aménagement des eaux »,
- 140 409,54 € pour le dossier « Restauration et aménagement des cours d'eau »,
- 419 164 € pour les subventions attribuées au titre de la période transitoire,
- 8 083 € pour le dossier « Préservation du trait de côte » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

☐ au titre du dossier « SAGE - Gestion et aménagement des eaux »,

- 22 213,80 € à la commune de Merville-Franceville (Calvados) pour la réalisation de travaux de régulation du Flet de Graye,

☐ au titre du dossier « Restauration et aménagement des cours d'eau »,

- 123 459 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne pour les tranches 2006-2007,
- 2 950,54 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve pour la réalisation d'une étude diagnostic de la Douve et de ses affluents,
- 14 000 € au SIVOM de la Rive Droite de l'Orne pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du lit mineur et des berges de l'Aiguillon,

☐ au titre de la gestion de la période transitoire

- 419 164 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1,

☐ au titre du dossier « Préservation du trait de côte »

- 8 083 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 2,

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 20 000 € à l'Association PARAGES, pour la poursuite de ses missions jusqu'à la création du Syndicat Mixte du bassin versant de la Touques ;

- de prévoir pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de compléter la délibération n° 06-882 du 16 octobre 2006 comme suit :
 - de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-995

sur l'environnement : énergie, air et déchets

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, un montant global de 316 550,30 € dont :

- 255 318,38 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- 61 231,92 € pour le dossier « Qualité de l'air - Economies d'énergie » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 22 020 € à la Commune de Clécy (Calvados) pour la construction d'une chaufferie bois sur la base de loisirs Lional Terray,

- 3 773 € à la Commune de Ticheville (Orne) pour la mise en place d'une chaudière bois à alimentation automatique,

- 58 833,13 € à l'hôpital de Bellême (Orne) pour l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur,

- 8 807,25 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine pour la mise en place d'une chaufferie bois à la Maison du Parc à Carrouges (Orne),

- 11 460 € à la SARL Palette Lelandais à Virey (Manche) pour l'installation d'une chaudière bois pour l'alimentation d'un séchoir à bois,

- 5 198 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2006-8),

- 11 922 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'opération groupée n° 15 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Solaire thermique

- 7 674 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

- 51 575 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour la production d'eau chaude sanitaire,

- 20 956 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'installation d'un séchoir solaire de fourrage,

Huiles végétales pure

- 53 100 € à la CUMA Calvados Innovation (Calvados), pour l'acquisition d'une unité de pressage de colza,

❑ au titre du dossier « Qualité de l'air - Economies d'énergie »

Economie d'énergie

- 8 500 € à la SARL BG Promotion à Caen (Calvados) pour un diagnostic énergétique pour la construction de 116 logements,

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 2 232,93 € à l'EHPAD Saint-Jacques et Saint-Christophe à Cesny-Bois-Halbout (Calvados) pour une AMO HQE pour la reconstruction de l'établissement d'hébergement,

- 50 498,99 € à la Communauté de Communes du Pays de Pervenchères (Orne) pour la construction dans une démarche HQE d'un pôle scolaire, d'un restaurant scolaire et d'une médiathèque ;

- de prévoir pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-996

sur l'environnement : développement durable

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-677 en date du 7 juillet 2006, en remplaçant la phrase « sous réserve de la présentation du récépissé de la déclaration de création de l'association en Préfecture pour le 4^{ème} prix » par « *sous réserve de la présentation de l'attestation d'habilitation Junior Association* » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-997

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt-bois - soutien aux zones de déprise agricole - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 81 333,50 € pour le complément régional de dotations jeunes agriculteurs, au titre de 2005 et 2006, pour 44 jeunes agriculteurs des Départements du Calvados et de l'Orne s'installant en zone défavorisée ou périurbaine, les montants individuels forfaitaires accordés figurant dans le tableau joint en annexe,

- 3 660 € pour les frais de gestion de la mesure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-998

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 110 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 111 925 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 111 925 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-999

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - productions d'accompagnement - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 19 475 € au CIRLVBN, pour le suivi de la production ovine en 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1000

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, les subventions suivantes :

- 7 493,61 € au CNASEA, pour les aides aux contrats de parrainage, mentionnées dans le tableau joint en annexe ;

- 15 245 € au Centre Régional des Jeunes Agriculteurs de Normandie, pour leur Forum Régional des Métiers de l'Agriculture, soit 13,8 % de la dépense subventionnable fixée à 110 494 € ;

- d'annuler la subvention de 30 000 € accordée par délibération n° 06-784 du 18 septembre 2006 au Centre Régional des Jeunes Agriculteurs de Normandie, pour leur Forum Régional des Métiers de l'Agriculture, cette manifestation faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente délibération, à la suite de la présentation d'un nouveau plan de financement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1001

**sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - aides aux agriculteurs
récemment installés - investissement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation, emploi agricole et études » de 200 000 € votée en 2006, un dossier « Aide aux investissements pour les Jeunes Agriculteurs récemment installés » d'un montant de 18 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de 18 000 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe, pour les dossiers d'aide aux investissements productifs ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- de modifier la délibération n° 06-481 du 19 mai 2006 comme suit :

- la subvention de 2 000 € initialement attribuée à M. Josselin HATEY, est transférée au GAEC HATEY Frères, nouveau maître d'ouvrage de l'opération ;

- de compléter la délibération n° 06-785 du 18 septembre 2006 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier du GAEC Langellier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1002

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études, expertise et prospective - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 050 000 € votée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études AE » d'un montant de 71 504 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la FR CUMA de l'Ouest, les subventions maximales suivantes :

- 40 000 €, soit 40 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 100 000 €, pour sa convention d'objectifs 2006-2007,

- 23 784 €, soit 60 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 39 640 €, pour le projet « les charges de mécanisation - Economie/Travail »,

- 7 720 €, soit 10 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 77 200 €, pour son action en faveur de la réduction des transferts de produits phytosanitaires ;

- de fixer la modalité suivante :

dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1003

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 050 000 € votée en 2006, un dossier « Etudes, expertise et prospective » d'un montant de 148 700 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

Sur AE :

- 12 650 € à l'Union des Associations de Producteurs pour la Défense des AOC Camembert de Normandie, Pont-l'Evêque et Livarot, pour la réalisation d'une étude sur les systèmes AOC de Normandie, 1^{ère} partie : diagnostic technico-économique des exploitations laitières (taux d'aide : 50 %),

- 136 050 € à l'Ecole Nationale vétérinaire d'Alfort, pour la réalisation du projet « Sequisol » porté par l'UMR INRA-ENVA de Biomécanique et Pathologie Locomotrice du Cheval (taux d'aide : 50 %),

Hors AE :

- 36 635 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour la réalisation d'une étude sur l'évolution des charges de structure dans les exploitations bas-normandes (taux d'aide : 50 %) ;

- de fixer la modalité suivante :

dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1004

**sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - actions exceptionnelles -
fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 050 000 € votée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études AE » d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions forfaitaires suivantes :

Sur AE :

- 10 000 € à l'institut de l'élevage pour la participation de la Région Basse-Normandie au congrès des 3R du 6 au 7 décembre 2006,

Hors AE :

- 13 000 € au CRIPT pour l'animation du Réseau Développement Durable dans les lycées agricoles de Basse-Normandie,

- 500 € au Comité des Fêtes de Maisoncelles la Jourdan, pour l'organisation de sa manifestation « Fête du cidre »,

- 1 800 € à l'Association Bio Rencontre pour l'organisation de son sixième salon ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier « Fête du cidre » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1005

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - investissement et fonctionnement

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour une subvention de 2 600 € accordée à Madame Isabelle JUSSIAUX, par délibération n° 06-393 du 21 avril 2006, pour l'aménagement d'une carrière et d'un sol de manège ;

- de transférer l'aide de 117 € initialement attribuée à Madame Eliane RAULLINE, par délibération n° 06-394 du 21 avril 2006, pour sa jument primée au concours national de Grosbois, au profit de son époux Monsieur Bernard RAULLINE, suite au décès de Madame RAULLINE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1006

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités par un soutien aux activités périphériques - investissements agroalimentaires

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Aménagement rural » de 1 920 000 € votée en 2006, un dossier « Investissements agroalimentaires » d'un montant de 43 544 € ;

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 1 920 000 € votée en 2006, un dossier « Investissements agroalimentaires » d'un montant de 539 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la Société Coopérative Isigny-Sainte-Mère, une subvention de 539 500 € pour :

- l'extension du hâloir en vue de l'augmentation de ses capacités d'affinage et de conditionnement des fromages à pâte molle à 2 500 tonnes,
- la construction d'une nouvelle tour de séchage pour laits infantiles (augmentation de la capacité de l'atelier de préparation du mix et de conditionnement) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide est accordée sur la base d'un taux d'aide de 6,5 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée sur présentation :

- d'une copie des factures correspondantes à l'opération,
- d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (référence et date des factures ; nature des dépenses, nom des prestataires et date des paiements), visé, selon le cas, par l'expert comptable ou le Président d'Isigny-sur-Mère ;

- de modifier les délibérations n° 05-812 du 14 octobre 2005 et n° 06-484 du 19 mai 2006 comme suit :

- la subvention globale de 503 568 € accordée à la SA EVA au titre de divers investissements agroalimentaires est ramenée à 460 024 € (taux d'aide 5 %), à la suite d'un nouveau phasage du projet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1007

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;
- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 2 300 000 € votée en 2006, un dossier « PMPOA » d'un montant de 3 486,50 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage des 4 dossiers du Conseil Général du Calvados, une subvention de 3 486,50 € répartie conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1008

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) - changement de bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 04-595 du 20 septembre 2004, comme suit :
 - la subvention initialement accordée à M. Jacques DANGUY est transférée à la SCEA DANGUY-BOYER, nouveau statut juridique de l'exploitation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1009

sur l'agriculture et le tourisme : installation, emploi agricole et études - Etudes et actions exceptionnelles - Actions exceptionnelles - Fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 300 000 € votée et complétée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études AE » d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados, une subvention forfaitaire de 20 000 €, pour la réalisation du 4^{ème} album « des aventures de Jules et Juliette à la ferme » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1010

**sur le Fonds d'Interventions Régional : Club des Utilisateurs des Logiciels SEDIT
MARIANNE**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du Fonds d'Interventions Régional, un montant de 163 € au Club des Utilisateurs des Logiciels SEDIT MARIANNE (CUSMA), correspondant à la cotisation de la Région pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1011

sur le Fonds d'Interventions Régional : Institut de la Décentralisation

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Institut de la Décentralisation ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 12 821,40 € à l'Institut de décentralisation, au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1012

sur le Personnel de la Région : Précompte Mutuelle

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte du précompte de la Mutuelle MGEN sur le traitement des adhérents, agents de la Région, et ce à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de gestion, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1013

sur le Personnel de la Région

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-60 de l'Assemblée Plénière en date du 22 septembre 2006, comme suit :

- « de modifier le contrat du chargé d'études du Groupe d'Elus « Centre et Droite Républicaine » en fixant sa rémunération par référence à l'indice **majoré** 908 » et non à l'indice brut 908 comme indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1014

sur le patrimoine : biens immobiliers

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

* Abbaye d'Ardenne

- l'acte administratif modificatif de cession d'une bande de terrains à la Commune de Saint Germain la Blanche Herbe,

- l'avenant avec Madame HUARD, prenant en considération les nouvelles références cadastrales de terres agricoles, objet de la convention d'occupation précaire liant ladite personne à la Région Basse-Normandie,

* Ardevon

- la demande de permis de construire relative aux travaux d'aménagement du bâtiment d'angle du Prieuré d'Ardevon, auprès de la Direction Départementale de l'Equipement d'Avranches,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1015

sur le patrimoine : autorisations de programme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

* sur l'AP « Abbaye-aux-Dames : acquisition de mobiliers matériels et outillages » de 460 000 € votée en 2005, un montant de 192 295,71 € sur le dossier « Acquisition mobilier matériel et voiture »,

* sur l'AP « Patrimoine du Conseil Régional » de 4 0206 000 € votée en 2005, un montant de 80 000 € sur le dossier « Autres bâtiments (gros entretien) » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-1016

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 2 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association « No More Asso »	Dotation du Prix de la Région au groupe « Long Time to Lay a Track » à l'occasion du tremplin de la Foire Internationale de Caen 2006	1 500,00 €
Association Folk Ambiance Production	Organisation du 1er festival de la Francophonie "les virées francophones" à La Glacière du 30 octobre au 4 novembre 2006	1 000,00 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour l'Association Folk Ambiance production ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1017

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Mairie de Commes	Acquisition d'un drapeau	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-1018

sur la promotion de la Région : conception et réalisation du magazine « Reflets »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Conception et réalisation du magazine « Reflets » » votée en 2006, un dossier d'un montant de 640 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-1019

sur l'exercice de mandats spéciaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 10 NOVEMBRE 2006

Réunie le vendredi 10 novembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mme HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes FRANCOIS, KORO, MM. DENIAUD, LE RACHINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget 2006 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REPRESENTATIONS DU MOIS D'OCTOBRE 2006

Nom	Date	Objet	Lieu
Mme FRANCOIS	du 3 au 6 octobre 2006	Journées nationales des Parcs Naturels Régionaux de France « L'eau dans tous ses états »	Arles (Camargue)
M. MOURARET	du 5 au 7 octobre 2006	Ci'NUM « Les Entretiens des Civilisations Numériques »	Bordeaux (Gironde)
M. BONNEAU	du 16 au 18 octobre 2006	Réunion Arc Manche	Chichester (Grande-Bretagne)
Mme FERET	du 16 au 18 octobre 2006	Séminaire organisé par l'ARF sur « L'économie sociale et solidaire »	Strasbourg (Bas-Rhin)
M. BONNEAU	du 25 octobre au 1 ^{er} novembre 2006	Assemblée Générale de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)	Murcia (Espagne)